

RCS : ANGERS
Code greffe : 4901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANGERS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 02046
Numéro SIREN : 892 319 278
Nom ou dénomination : 3AT MEDI RH

Ce dépôt a été enregistré le 21/12/2022 sous le numéro de dépôt 14982

3AT MEDI RH
Société par actions simplifiée
au capital de 25 000 euros
Siège social : 81 Rue des Ponts de Cé,
49100 ANGERS
892 319 278 RCS ANGERS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 13 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le 13 décembre,
A 13 heures,

La société AGAUMAT, Société à responsabilité limitée au capital de 350 000 euros, ayant son siège social 81 Rue des Ponts de Cé, 49000 ANGERS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 922 131 099 RCS ANGERS,
Représentée par son gérant Monsieur Thibault MATHON,

Associée unique de la société 3AT MEDI RH,

En présence de Monsieur Thibault MATHON, Président non associé de la Société,

A pris les décisions suivantes relatives à :

- la nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire
- pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique, prenant acte de la démission de Monsieur Thibault MATHON de son mandat de Président à compter de ce jour, décide de nommer en qualité de Président pour une durée illimitée :

- **La société AGAUMAT,**
Société à responsabilité limitée au capital de 350 000 euros,
Dont le siège social est fixé 81 Rue des Ponts de Cé 49000 ANGERS,
Immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés d'ANGERS,
Sous le numéro SIREN 922 131 099,
Représentée par son gérant, Monsieur Thibault MATHON ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

La Société AGAUMAT
Représentée par Monsieur Thibault MATHON